

**Département des Bouches du Rhône
Commune d'Aix-en-Provence**

D.G.A.S. Urbanisme et Grands Projets Urbains

Direction de l'Urbanisme

**PALAIS DES SPORTS
PÔLE D'ECHANGES
MULTIMODAL**

Enquête publique

**Documents relatifs à
l'enquête publique**



Les Trois Pigeons - Quartier de Luynes

Avenue Claude Nicolas Ledoux

**Demande de permis de construire déposée par la SPLA Pays d'Aix
Territoires**

SOMMAIRE



Décision du Président du tribunal administratif

Arrêté d'enquête publique.

Avis dans les journaux : la Provence et la Marseillaise :

1^{er} avis des 10, 12 et 13 septembre 2015

2^{ème} avis du 29 septembre 2015 (à ajouter)

Avis sur le site de la Ville.

**Affiche, 1 plan localisant l'affichage sur le terrain,
photos des points d'affichage.**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE

11/08/2015

N° E15000117 /13

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation et provision

Vu enregistrée le 05/08/15, la lettre par laquelle le Maire de la commune d'AIX-EN-PROVENCE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- demande de permis de construire concernant la réalisation d'un palais des sports et d'un pôle échange formulée par la SPLA "Pays d'Aix Territoire" ;

Vu le code de l'urbanisme ;

DECIDE

Article 1er : M. Pierre LEMERY est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 2 : M. Bernard DUMARTIN est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 3 : Le SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRE versera dans le délai de 15 jours, à la Caisse des dépôts et consignations - Direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs, 15, quai Anatole France 75700 Paris 07 SP - compte n° 40031 00001 0000279168 T 64, une provision d'un montant de 1 000 euros.

Article 4 : Pour les besoins de l'enquête publique le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.

Article 5 : La présente décision sera notifiée au Maire de la commune d'Aix-en-Provence, à M. Pierre Lemery, à M. Bernard Dumartin, au Président du SPLA Pays d'Aix Territoire et à la Caisse des dépôts et consignations.

Fait à Marseille, le 11/08/2015

Le Vice-Président,

M. LASCAR



D.G.A.S Urbanisme et Grands Projets Urbains
Direction de l'Urbanisme

Extrait du registre des arrêtés N° *A 2015 - 1064*

NOUS, MAIRE D'AIX-EN-PROVENCE

aa

Accusé de réception en préfecture

Identifiant :

Date de réception :

Date de notification

Date d'affichage : du au

Date de publication :

ARRÊTÉ

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE UN PALAIS DES SPORTS ET UN POLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DÉPOSÉE PAR LA SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'Urbanisme,

VU le code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants concernant la procédure d'enquête publique,

VU la demande de permis de construire n° 15J0214 déposée le 17 juin 2015 par la SPLA Pays d'Aix Territoires,

VU les pièces du dossier soumis à enquête publique et notamment l'étude d'impact,

VU la décision n° E15000117/13 du 11/08/2015 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Marseille désignant Monsieur Pierre LEMERY, Ingénieur constructions mécaniques et génie civil en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Bernard DUMARTIN, directeur aménagement NEOLIA retraité, comme commissaire enquêteur suppléant,

ARRETONS:

ARTICLE 1

Il sera procédé à une enquête publique portant sur la demande de permis de construire déposée par la SPLA Pays d'Aix Territoires en vue de la réalisation d'un palais des sports et d'un pôle d'échanges multimodal dans le quartier de Luynes au Trois Pigeons, avenue Claude Nicolas Ledoux, l'ensemble représentant une surface de plancher d'environ 22 731 m².

L'enquête publique se déroulera durant 31 jours consécutifs à compter du 28 septembre 2015 jusqu'au 28 octobre 2015 inclus

ARTICLE 2

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Marseille a désigné, Monsieur Pierre LEMERY en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Bernard DUMARTIN, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

ARTICLE 3

Le dossier d'enquête et le registre d'enquête à feuilles non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront mis à disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie dans les conditions suivantes :

Du 28 septembre 2015 au 28 octobre 2015 inclus
à la Mairie d'Aix-en-Provence, 12 rue Pierre et Marie Curie,
Service Accueil, rez de chaussée – Renseignements des Documents d'Urbanisme,
Lieu désigné siège de l'enquête.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête. Le public pourra également adresser par courrier ses observations, durant la période d'enquête, à l'attention de Monsieur LEMERY, commissaire enquêteur – Mairie d'Aix en Provence – Direction de l'Urbanisme – CS 30715-13616 Aix en Provence - cedex1.

ARTICLE 4

Le commissaire enquêteur recevra le public au siège de l'enquête publique désigné à l'article 3, les jours et heures suivants :

Lundi 28 septembre 2015 de 9h00 à 12h00
Mardi 06 octobre 2015 de 13h30 à 16h30
Mercredi 14 octobre 2015 de 9h00 à 12h00
Jeudi 22 octobre 2015 de 9h00 à 12h00
Mercredi 28 octobre 2015 de 13h30 à 16h30

ARTICLE 5

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre à Madame le Maire de la Commune d'Aix-en-Provence, le dossier accompagné de son rapport ainsi que de ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Marseille.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée par Madame le Maire de la Commune d'Aix-en-Provence au Préfet de la Région Provence Côte d'Azur et du Département des Bouches-du-Rhône.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à disposition du public à la Mairie d'Aix-en-Provence - 12, rue Pierre et Marie Curie, service Accueil, rez de chaussée – Renseignements des Documents d'Urbanisme, ainsi qu'à la Préfecture de la Région Provence Côte d'Azur et du Département des Bouches-du-Rhône, pendant un an à compter de la date de clôture d'enquête.

ARTICLE 6

A l'issue de la procédure, la décision pouvant être adoptée est un permis de construire délivré par le maire de la commune d'Aix en Provence ou son représentant,

ARTICLE 7

Le dossier mis à enquête publique comprend une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale. Elle est consultable à la Mairie d'Aix-en-Provence, 12, rue Pierre et Marie Curie, service Accueil, rez de chaussée – Renseignements des Documents d'Urbanisme.

ARTICLE 8

Toute information relative à ce dossier peut être demandée auprès de La Direction de l'urbanisme de la ville d'Aix en Provence, 12, rue Pierre et Marie Curie, Téléphone : 04.42.91.97.29

ARTICLE 9

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans les deux journaux désignés ci-après :

- La Provence
- La Marseillaise

Cet avis sera affiché notamment à la Mairie, sur les lieux prévus pour la réalisation du projet, et publié par tout autre procédé en usage dans la Commune d'Aix-en-Provence.

ARTICLE 10

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet pour le contrôle de légalité.

Fait à Aix-en-Provence, en l'Hôtel de Ville,
le 21/08/2015

Pour le Maire et par délégation
L' Adjoint au Maire,
Monsieur Alexandre GALLESE



D.G.A.S Urbanisme et Grands Projets Urbains
Direction de l'Urbanisme

BORDEREAU DE FORMALITES

Extrait du registre des arrêtés N° **A.2015-1064**

Date de l'acte : 21/08/2015

aa

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150701-
lmc172717-AR-1-1
Date de réception : lundi 24 août 2015

Date de notification
Date d'affichage : du 25/08/2015 au
24/09/2015
Date de publication :

**ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE UN PALAIS
DES SPORTS ET UN POLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DÉPOSÉE PAR LA SPLA PAYS D'AIX
TERRITOIRES**

Direction de l'Urbanisme

**Demande de permis de construire déposée par la SPLA Pays d'Aix
Territoires**

SUCCESSIONS VACANTES

NOMINATION DU CURATEUR

Par décision du Tribunal de Grande Instance de **Marseille** du 06/08/2015, la Directrice régionale des Finances publiques région PACA et dépt. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 38 Bd Baptiste Bonnet, 13008 Marseille, a été nommé curateur de la succession de **NAILI Saïda divorcée FAOUZI** décédée le 04/11/2013 à **Marseille 15ème**. Référence n° 6149. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

Par décision du Tribunal de Grande Instance de **Marseille** du 04/08/2015, la Directrice régionale des Finances publiques région PACA et dépt. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 38 Bd Baptiste Bonnet, 13008 Marseille, a été nommé curateur de la succession de **VERNEY Danielle Germaine Mireille** décédée le 30/11/2014 à **Marseille 5ème**. Référence n° 6150. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

Par décision du Tribunal de Grande Instance de **Marseille** du 07/08/2015, la Directrice régionale des Finances publiques région PACA et dépt. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 38 Bd Baptiste Bonnet, 13008 Marseille, a été nommé curateur de la succession de **YABLONSKI Valéry** décédé le 19/05/2015 à **Marseille 14ème**. Référence n° 6151. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

Par décision du Tribunal de Grande Instance d'**Aix en Provence** du 02/06/2015, la Directrice régionale des Finances publiques région PACA et dépt. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 38 Bd Baptiste Bonnet, 13008 Marseille, a été nommé curateur de la succession de **DELEPIERRE Adeline Paule Marie Madeleine** veuve **HANICOTTE** décédée le 04/01/2011 à **Aix en Provence (13)**. Référence n° 6033. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

Par décision du Tribunal de Grande Instance de **Marseille** du 18/06/2015, la Directrice régionale des Finances publiques région PACA et dépt. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 38 Bd Baptiste Bonnet, 13008 Marseille, a été nommé curateur de la succession de **MAUREL Francis Roger** décédé le 27/02/2015 à **Marseille 7ème**. Référence n° 6035. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

Par décision du Tribunal de Grande Instance de **Marseille** du 22/05/2015, la Directrice régionale des Finances publiques région PACA et dépt. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 38 Bd Baptiste Bonnet, 13008 Marseille, a été nommé curateur de la succession de **POLLAK Jean Claude** décédé le 17/03/2015 à **Marseille 15ème**. Référence n° 5936. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

Par décision du Tribunal de Grande Instance de **Marseille** du 04/12/2014, la Directrice régionale des Finances publiques région PACA et dépt. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 38 Bd Baptiste Bonnet, 13008 Marseille, a été nommé curateur de la succession de **GARCIN Daniel Jean** décédé le 02/07/2013 à **Marseille 11ème**. Référence n° 5615. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

INVENTAIRE DE LA SUCCESSION

La Directrice régionale des Finances publiques Région PACA et dépt. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 38 Bd Baptiste Bonnet, 13008 Marseille, curateur de la succession de **SANTACREU Henriette Léocadie** veuve de **RANIERI** décédée le 16/05/2014 à **Marseille 5ème** a établi l'inventaire. Référence n°5444.

La Directrice régionale des Finances publiques Région PACA et dépt. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 38 Bd Baptiste Bonnet, 13008 Marseille, curateur de la succession de **CHARBONNEL Marie Jeanne Louise** décédée le 29/11/2013 à **Marseille 13ème** a établi l'inventaire. Référence n°5453.

La Directrice régionale des Finances publiques Région PACA et dépt. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 38 Bd Baptiste Bonnet, 13008 Marseille, curateur de la succession de **BOZEC Jean Claude** décédé le 01/07/2014 à **Carnoux en Provence (13)** a établi l'inventaire. Référence n°5457.

REGLEMENT DU PASSIF

La Directrice régionale des Finances publiques Région PACA et dépt. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 38 Bd Baptiste Bonnet, 13008 Marseille, curateur de la succession de **JAMGOTCHIAN Jean Claude** décédé le 09/05/2013 à **Monterosso al Mare (Italie)** a établi le projet de règlement du passif. Référence n° 5374.

COMMUNE DE LA BOUILLADISSE
PLU : RÉUNION PUBLIQUE

La présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable et des Orientations d'Aménagement et de Programmation aura lieu le vendredi 18 septembre 2015 à la salle des fêtes de La Bouilladisse. La Responsable Urbanisme, Valérie BAREK



francemarchés.com

Le plus grand marché public de France.
www.francemarchés.com

AIX EN PROVENCE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté municipal n° A.2015-1064 du 21 août 2015, il sera procédé sur le territoire de la Commune d'Aix-en-Provence à une enquête publique relative à la demande de permis de construire un palais des sports et un pôle d'échanges multimodal avenue Claude Nicolas Ledoux, quartier de Luynes, Les Trois Pigeons, déposée par la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES. Monsieur LEMERY Pierre, Ingénieur constructions mécaniques et génie civil a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Marseille et Monsieur DUMARTIN Bernard Directeur aménagement Neolia retraité comme commissaire enquêteur suppléant.

Cette enquête se déroulera durant 31 jours consécutifs :

du 28 septembre 2015 au 28 octobre 2015 inclus

Durant cette période, le dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête, sur lequel le public pourra porter ses observations, seront tenus à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie

0939803

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

menée sur le territoire des communes d'Arles, de Tarascon et de Fontvieille en vue de la création, par le Syndicat Mixte d'Aménagement des Dignes du Rhône et de la Mer (SYMADREM) et Réseau Ferré de France (RFF/SNCF-Réseau), d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire entre Arles et Tarascon et des travaux de mise en transparence hydraulique du remblai ferroviaire et mesures associées.

En application du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, du Code de l'Environnement et du Code de l'Urbanisme, et en exécution de l'arrêté n° 2015-30 du 1er septembre 2015 du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur - Préfet des Bouches-du-Rhône, il sera procédé, sur le territoire et en Mairie des communes d'Arles, de Tarascon et de Fontvieille, et au bénéfice du SYMADREM et de RFF, à l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur :
- la déclaration d'utilité publique du projet précité ;
- la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols des communes d'Arles et de Tarascon;

A été désigné par le Tribunal Administratif de Marseille, en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire, Monsieur Maurice NISSE, et en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant, Monsieur Robert ANASTASI. Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête unique, seront déposés pendant 33 jours consécutifs, du lundi 28 septembre au vendredi 30 octobre 2015 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations sur ledit registre aux lieux, jours et heures suivants :

En mairie d'ARLES

Direction de l'Aménagement du Territoire

Atelier d'Urbanisme

5 Rue du Cloître

Escalier B 2ème étage

BP 90196

13637 ARLES CEDEX

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

En mairie de TARASCON

Service Urbanisme 6 Habitat

Centre technique municipal

Route de Saint Rémy 13150 TARASCON

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

Le vendredi fermeture à 16h30

En mairie de FONTVIEILLE

Service Urbanisme

2ème étage 8 Rue Marcel Honorat

13990 FONTVIEILLE

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Par ailleurs, les observations du public pourront être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur à l'adresse des mairies précitées.

Elles y seront tenues à la disposition du public.

Les observations sur l'utilité publique de l'opération et la mise en compatibilité du POS d'Arles et de Tarascon seront reçues par le Commissaire Enquêteur qui se tiendra à disposition du public aux lieux, jours et heures suivants :

Mairie d'ARLES

Direction de l'Aménagement du Territoire

Atelier d'Urbanisme

5 Rue du Cloître

Salle de réunion

Escalier A 1er étage

13637 ARLES CEDEX

- le lundi 28 septembre 2015 de 9h à 12h

- le mardi 6 octobre 2015 de 13h30 à 16h30

- le jeudi 15 octobre 2015 de 9h à 12h

- le mercredi 21 octobre 2015 de 13h30 à 16h30

- le vendredi 30 octobre 2015 de 13h30 à 16h30.

Mairie de TARASCON

Service Urbanisme - Habitat

Centre technique municipal

1er étage - salle de réunion

Route de Saint Rémy

Retrouvez sur www.lamarseillaise-legalannonces.com

toutes les annonces légales, judiciaires, marchés publics et privés des régions PACA et Languedoc

d'Aix-en-Provence, au siège de l'enquête publique : 12, rue Pierre et Marie Curie, rez de chaussée - Service Renseignements des Documents d'Urbanisme.

Le public pourra également adresser par courrier ses observations, durant la période d'enquête, à l'attention de Monsieur Lemery, commissaire enquêteur - Mairie d'Aix-en-Provence - Direction de l'urbanisation - CS 30715-13616 Aix en Provence - Cedex 1.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra personnellement le public, au siège de l'enquête publique, les jours suivants :

- Lundi 28 septembre 2015 de 9h00 à 12h00

- Mardi 6 octobre 2015 de 13h30 à 16h30

- Mercredi 14 octobre 2015 de 9h00 à 12h00

- Jeudi 22 octobre 2015 de 9h00 à 12h00

- Mercredi 28 octobre 2015 de 13h30 à 16h30

Toute information relative à ce dossier peut être demandée auprès de la Direction de l'urbanisme de la ville d'Aix en Provence, 12, rue Pierre et Marie Curie, téléphone 04 42 91 97 29

Le dossier soumis à enquête publique comporte une étude d'impact consultable au siège de l'enquête publique.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à disposition du public à la Mairie d'Aix-en-Provence - 12, rue Pierre et Marie Curie, rez de chaussée, service Renseignements des Documents d'Urbanisme, ainsi qu'à la Préfecture de la Région Provence Côte d'Azur et du Département des Bouches-du-Rhône, pendant un an à compter de la date de clôture d'enquête.

A l'issue de la procédure, la décision pouvant être adoptée est un permis de construire délivré par le maire de la commune d'Aix en Provence ou son représentant.

13150 TARASCON

- le lundi 28 septembre 2015 de 13h30 à 16h30

- le mardi 6 octobre 2015 de 9h à 12h

- le jeudi 15 octobre 2015 de 13h30 à 16h30

- le mercredi 21 octobre 2015 de 9h à 12h

- le vendredi 30 octobre 2015 de 9h à 12h

Mairie de FONTVIEILLE

Bureau de Permanence

Rez-de-Chaussée

8 Rue Marcel Honorat

13990 FONTVIEILLE

- le mercredi 30 septembre 2015 de 9h à 12h

- le lundi 12 octobre 2015 de 13h30 à 16h30

- le jeudi 29 octobre 2015 de 9h à 12h

Le Commissaire Enquêteur sus-désigné pourra s'il l'estime nécessaire, faire application des dispositions prévues aux termes des articles R123-15 à R123-17 du Code de l'Environnement.

Les rapports et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront, à l'issue de l'enquête publique tenue à la disposition de toutes les personnes intéressées, en mairie d'Arles, de Tarascon et de Fontvieille, en Sous-Préfecture d'Arles, ainsi qu'à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, pendant un an à compter de la date de clôture des enquêtes.

Pourront être également consultés à la Préfecture, jusqu'à l'achèvement de la procédure, outre les conclusions du Commissaire Enquêteur, les dossiers d'enquêtes, les documents ou observations déposés au cours des enquêtes et les réponses du maître d'ouvrage à ces observations.

Les adresses des services intéressés, auprès desquels le public peut notamment solliciter des informations, sont les suivantes :

1) Préfecture des Bouches-du-Rhône

Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement

Bureau de l'Utilité Publique de la Concertation et de l'Environnement

Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 MARSEILLE Cedex 06

2) Sous-Préfecture d'Arles

16 Rue de la Bastille

13200 ARLES

4) SYMADREM

1182 Chemin de Fourchon

VC33

13200 ARLES

5) SNCF-R (ex RFF)

10 Place de la Joliette

Atrium 10.4

BP 85404

13567 MARSEILLE CEDEX 2

6) Mairie d'Arles

Direction de l'Aménagement du Territoire

Atelier d'Urbanisme

5 Rue du Cloître

Escalier B 2ème étage

BP 90196

13637 ARLES CEDEX

7) Mairie de Tarascon

Service Urbanisme - Habitat

Centre technique municipal

Route de Saint Rémy

13150 TARASCON

8) Mairie de Fontvieille

Service Urbanisme

2ème étage

8 Rue Marcel Honorat

13990 FONTVIEILLE

Marseille, le 1er septembre 2015

Pour le Préfet,

Le Secrétaire Général Adjoint,

Jérôme GERREAU

93472
RT-DE-BOUC - DUSSELDORF
RES
RT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE

Les enfants, SHTUFI Jean-Marc,
SHTUFI Patrick, FARRE Dany
Céline, SHTUFI Marie-Christine
Christian,
DRALES Sonia et François,
petits-enfants, Laurent, Esther,
na, Lucas, Jessica et Marlène,
familles DRAGONAS et
SMAJDOGLU,
parents et alliés, ont l'immense
joie de vous faire part de
ces décès

Mme Jeannette SHTUFI
née DRAGONAS
survenue le 10 septembre 2015
à l'âge de 87 ans

est partie rejoindre
son époux adoré,
M. SHTUFI,
ils reposent en paix.

obsèques religieuses auront
lieu

le 15 septembre 2015,
à 10h

l'église orthodoxe
Port-de-Bouc,
vies de l'inhumation au
cimetière de la commune.

la famille remercie tout
sincèrement
Docteurs PEREZ et BUTARELLI,
les quatre petites sœurs,
infirmières Marie-Claude,
vie, Erika,
la kinésithérapeute, Huguette.

93563

RAGUES - VERQUIÈRES
INT-ANDIOL

Roger TATON, son époux,
et Mme Alain
Monique PIGAGLIO,
et Mme Robert
Annick TATON,
sœurs, Julie, Blandine,
arlotte, Chloé et Marie,
eurs conjoints, Damien, Axel,
madou et Fabrice,
arrière-petits-enfants,
rse, Noé et Charlie,
rents, amis et alliés,
ont la douleur de vous faire part
des décès

Mme Claude TATON
née PAYARD
survenue le 11 septembre 2015
jour de ses 83 ans

obsèques religieuses
ont lieu

le 14 septembre 2015,
à 9h30

l'église d'Eyragues,
vies de l'inhumation au
cimetière de Saint-Andiol
à 10h.
condoléances seront reçues
registre et à la porte
de l'église.
ne TATON repose
en domicile,
s de la Guinguette
Eyragues,
on sa volonté, ni fleurs,
couronnes.

l'avis tient lieu de faire-part
de remerciements.

P.F. Alpilles - Eyragues
04.32.62.02.55

R593411

ARLES

La famille de

Mme veuve Denise COMPAN
née JEANJEAN

a la douleur de vous faire part
de son décès,
survenu le 8 septembre 2015,
à Arles à l'âge de 94 ans.

Ses obsèques religieuses
seront célébrées

samedi 12 septembre 2015,
à 9h30

en la chapelle de l'Enclos
Saint-Césaire,
suivies de l'inhumation
au cimetière des 9 collines.

Régie Municipale des P.F. d'Arles
04.90.96.83.43

R593474

GARDANNE

Mme Anny COMTE, sa fille,
Mme Ludvine FABRE,
sa petite-fille et Olivier,
son époux,
Carla et Louis,
ses arrière-petits-enfants,
ont la douleur de vous faire part
du décès de

Mme Simone COMTE
née BOYER
survenue le 10 septembre 2015
à l'âge de 90 ans

Les obsèques religieuses
auront lieu

lundi 14 septembre 2015,
à 15h

en l'église de Gardanne,
suivies de l'inhumation
au cimetière de la commune.

Cet avis tient lieu de faire-part
et de remerciements

P.F. Pincé
04.42.58.35.89

R593458

SALIN-DE-GIRAUD

La famille,
Mme Maryse PUNTEL,
ses enfants et gendres,
ont la douleur de vous faire part
du décès de

Mme Olga PEYROL
née LARGUIER
survenue à l'âge de 89 ans

Les obsèques religieuses
auront lieu

mardi 15 septembre 2015,
à 15h30

en l'église de Salin-de-Giraud,
suivies de l'inhumation
au cimetière de la commune.

P.F. P. Leclerc
04.90.93.66.71

Remerciements

R593538

FUVEAU

Alexia PETITJEAN, sa petite-fille,
Anne-Laure SUAREZ
Familles et amis
remercient toutes les personnes
qui se sont associées à leur
peine lors du décès de

M. Jean-Marie BARTHELEMY

P.F. Sayamon - Fuveau
04.42.58.78.42

R592198

MARIGNANE
SAISON DE PROVENCE
MARTIGUES

La famille de

M. Francis VICENTE

très touchée par les marques
de sympathie et d'amitié qui lui ont
été témoignées lors de son
décès, remercie toutes les
personnes qui ont pris part
à sa peine.

P.F. Graugnard - Marignane
04.42.31.00.71

R591728

ARLES

Mme Hélène MONDET
née GAUZARGUES, son épouse,
M. et Mme Christophe
et Muriel MONDET, son fils,
Camille et Bastien,
ses petits-enfants,
Mme Denise MARIOTTI, sa sœur
et ses enfants
M. Yves VEDEL, son frère,
les familles MONDET
et GAUZARGUES,
Parents, amis et alliés,
prirent toutes les personnes
qui leur ont témoigné
leur sympathie et leur amitié
lors du décès de

M. René MONDET
dit "Néné"
survenu le 3 septembre 2015
à l'âge de 67 ans

de trouver ici,
l'expression de leur profonde
reconnaissance et leurs sincères
remerciements.

593378



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté municipal n°A.2015-1064 du 21 Août 2015, il sera
procédé sur le territoire de la Commune d'Aix-en-Provence à une enquête publique
relative à la

demande de permis de construire un palais des sports et un pôle d'échanges,
multimodal avenue Claude Nicolas Ledoux, quartier de Luynes, Les Trois Pigeons,
déposée par la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES

Monsieur LEMERY Pierre, ingénieur constructions mécaniques et génie civil a
été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par Monsieur le Président
du Tribunal Administratif de Marseille et Monsieur DUMARTIN Bernard Directeur
aménagement Neolia retraité comme commissaire enquêteur suppléant.

Cette enquête se déroulera durant 31 jours consécutifs:
du 28 septembre 2015 au 28 octobre 2015 inclus

Durant cette période, le dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête, sur
lequel le public pourra porter ses observations, seront tenus à disposition aux
jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie d'Aix-en-Provence, au siège de
l'enquête publique : 12, rue Pierre et Marie Curie, rez de chaussée - Service Ren-
seignements des Documents d'Urbanisme.

Le public pourra également adresser par courrier ses observations, durant la
période d'enquête, à l'attention de Monsieur Lemery, commissaire enquêteur -
Mairie d'Aix en Provence - Direction de l'urbanisme - CS 30715-13816 Aix en
Provence - cedex1.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra personnellement le public, au siège
de l'enquête publique, les jours suivants :

Lundi 28 septembre 2015 de 9h00 à 12h00
Jeudi 22 octobre 2015 de 9h00 à 12h00
Mardi 06 octobre 2015 de 13h30 à 16h30
Mercredi 28 octobre 2015 de 13h30 à 16h30
Mercredi 14 octobre 2015 de 9h00 à 12h00

Toute information relative à ce dossier peut être demandée auprès de la Direction
de l'urbanisme de la ville d'Aix en Provence, 12, rue Pierre et Marie Curie, Télé-
phone : 04.42.91.97.29

Le dossier soumis à enquête publique comporte une étude d'impact consultable
au siège de l'enquête publique.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à
disposition du public à la Mairie d'Aix-en-Provence - 12, rue Pierre et Marie Curie,
rez de chaussée, service Renseignements des Documents d'Urbanisme, ainsi qu'à
la Préfecture de la Région Provence Côte d'Azur et du Département des Bouches-
du-Rhône, pendant un an à compter de la date de clôture d'enquête.

A l'issue de la procédure, la décision pouvant être adoptée est un permis de
construire délivré par le maire de la commune d'Aix en Provence ou son repré-
sentant.

R592468

ARLES

Maryse GILLES, son épouse
Régine GILLES,
Christine et Frédéric GILLES,
Camille GILLES
et Romuald CHAMOT,
ses enfants et leurs conjoints,
ses petits-enfants
et arrière-petits-enfants,
son frère André BERNARD,
Josy et Marie-Flore,
les familles MONDET, GROLETT,
ROYO, LONGUET,
très touchés par les nombreuses
marques de sympathie, d'amitié
et envois de fleurs,
remercient toutes les personnes
qui se sont associées
à leur peine lors du décès de

Docteur Edouard GILLES
le 7 septembre 2015
à l'âge de 88 ans

R592160

VITROLLES

Les familles BIGHINZOLI, HOFF,
Parents et alliés, très touchés par
les marques de sympathie et
d'amitié qui leur ont été
témoignées lors du décès de

M. Bruno BIGHINZOLI

remercient toutes les personnes
qui, par leur présence, leurs
messages ou envois de fleurs se
sont associées à leur peine et
leur expriment leur profonde
gratitude.

P.F. Gabarre Roc Eclerc - Saint-Victoret
04.42.79.39.14

R591651

SALON-DE-PROVENCE - BEL AIR

La famille de

M. Louis PASCAL

très touchée par les marques
de sympathie et d'amitié
qui lui ont été témoignées
lors de son décès,
remercie toutes les personnes
qui ont pris part à sa peine.

Maison Rablat - Salon de Provence
04.90.56.23.96

R591614

VELAUX

M. Pierre BALESTRIERI,
ses enfants et petits-enfants,
Parents, alliés et amis,
très touchés par les marques
de sympathie et d'amitié
qui leur ont été témoignées
lors du décès de

Mme BALESTRIERI
née Janine VILLANUEVA

remercient toutes les personnes
qui, par leur présence,
leurs messages et envois
de fleurs se sont associées
à leur peine et leur expriment
leur profonde gratitude.

P.F. Graugnard - Marignane
04.42.31.00.71

In memoriam

R592724

Un seul être vous manque
Et tout est dépeuplé



Justin CASERTA

vous a quittés
le 12 septembre 2014,
ne l'oubliez pas.
Son épouse, ses enfants,
petits-enfants et son
arrière-petit-fils, qui l'ont aimé,
l'aimaient toujours.
Les morts ne souffrent plus,
plaignez les vivants.

R593485



Ovsanna KALOUSTIAN
née SARABIAN
1907 - 2014

Tu nous as quittés
il y a déjà une année,
à presque 107 ans.
Ton sourire, ton intelligence,
ta gentillesse, la discrétion,
ton humour nous manquent tant.
Tu es présente tous les jours
dans nos cœurs
et nos pensées.
Ton nom, symbole de courage
et de la renaissance
du peuple arménien demeurera
à jamais.

Nous remercions encore tous
ceux qui, par leur présence,
leurs mots ou leurs gestes,
ont partagé notre immense
peine.

Que tous ceux, proches
ou anonymes, qui l'ont connue
et aimée aient aujourd'hui une
pensée affectueuse pour toi.

Nous l'aimons.

Ta fille Rose-Marie Zamkotsian

Services obsèques BOUCHES DU RHÔNE

PF MUNICIPALES D'ISTRES

Régisseur officiel de la Ville Habilitation n° 10.13.24

- Devis gratuits
- Formalités consécutives à un décès toutes communes
- Organisation des obsèques
- Chambre funéraire
- Transports régionaux, nationaux et internationaux
- Inhumation ou crémation
- Contrats obsèques
- Exhumations

04 42 56 05 42

Notre personnel à votre écoute vous accueille dans nos locaux:

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 18h - Le samedi de 9h à 12h 365 jours par an

29, bd de Vauranne - 13080 ISTRES

Interventions 24h/24 et 7/7

Un service public de qualité

SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL

Régisseur officiel de la Ville de Miramas

Habilitation n° 08.13.10

Organisation complète d'obsèques

Néanmoins à domicile - Chambre funéraire

LE CARNET EN LIGNE sur

www.laprovence.com

onglet : ANNONCES - sous-onglet : CARNET

24/24 POMPES FUNEBRES 7/7

Interventions immédiates

Déclarations décès toutes Mairies

↓

ALBAGNE - CASSIS - CARNOUX

MARSEILLE

et toutes les communes limitrophes
du Pays d'Albagne et de l'Est

↓

CARNOUX-EN-PROVENCE

Rond-point de l'église
2 Avenue Charcot

04 42 72 22 37

ROC-ECLERC

PARCE QUE LA VIE EST DÉJÀ ASSEZ CHÈRE !

CONTRATS OBSEQUES

MARBRERIE - ARTICLES FUNERAIRES

• Aix en Provence Tél. 04.42.28.50.50

Habilitation n° 14.13.503

• Aubagne Tél. 04.42.83.21.28

Habilitation n° 12.13.438

• Berre Tél. 04.42.74.01.01

Habilitation n° 10.13.228

• Châteauneuf-les-Martigues Tél. 04.42.76.31.65

Habilitation n° 13.13.231

• Fos-sur-Mer Tél. 04.42.86.18.93

Habilitation n° 12.13.278

• Gardanne Tél. 04.42.51.52.53

Habilitation n° 10.13.229

• Istres Tél. 04.42.11.89.38

Habilitation n° 14.13.221

• La Ciotat Tél. 04.42.32.94.20

Habilitation n° 11.13.406

• Marseille Tél. 04.91.92.72.21

Habilitation n° 14.13.36

• Martigues Tél. 04.42.80.48.84

Habilitation n° 14.13.143

• Miramas Tél. 04.90.58.12.95

Habilitation n° 10.13.268

• Port-de-Bouc Tél. 04.42.40.12.32

Habilitation n° 14.13.36

• Port-St-Louis Tél. 04.42.86.24.03

ARRESTATION

Le braqueur présumé du McDo devant la justice

Le quinquagénaire suspecté d'une tentative de braquage et d'un braquage commis dans la nuit de jeudi à vendredi, a été présenté hier à un magistrat du parquet d'Aix. Il avait été interpellé par les policiers de la Bac d'Aix, la brigade anticriminalité, juste après qu'on avait signalé à la police qu'un homme en-cagoulé et armé d'un Taser, avait braqué le personnel du McDo de l'avenue Jean-Giono.

Sous la menace de son pistolet à impulsion électrique, le braqueur solitaire s'était fait remettre la recette de l'établissement, soit moins de 200 euros. Avant de prendre la

fuite en voiture. Peu après, avenue de l'Europe et en direction du Jas, il avait été arrêté.

Avant de braquer le restaurant, il avait tenté un premier vol à main armée, contre une épicerie, mais il était reparti de ce petit commerce où se trouvaient encore des clients.

Avant d'être entendu, il a été placé en dégrèvement, sous trouvant en effet sous l'empire d'un état alcoolique. Avant ces faits, il était d'ailleurs seulement connu pour des alcoolémies. Hier, il a été conduit du commissariat au tribunal de grande instance d'Aix, pour être déferé.

Séverine PARDINI-BATTISTI

EN BREF

Feu de cave à la cité Corsy

Un gros détachement de sapeurs-pompiers de la caserne de la Chevalière est intervenu hier matin, vers 8h, pour un feu dans des caves, au pied de bâtiments de la cité Corsy. Un septuagénaire a été légèrement intoxiqué par les fumées et a été conduit par les pompiers à l'hôpital d'Aix. Les sapeurs ont dû procéder au désenfumage. Un prévenu arrive dans le box, et semble avoir du mal à tenir debout : "Je fais la grève de la faim, j'ai la tête qui tourne". La juge lui demande pourquoi : "C'est pour arrêter le cannabis, au moins je pense qu'à manger et plus à fumer". Drôle de technique...

Naïve

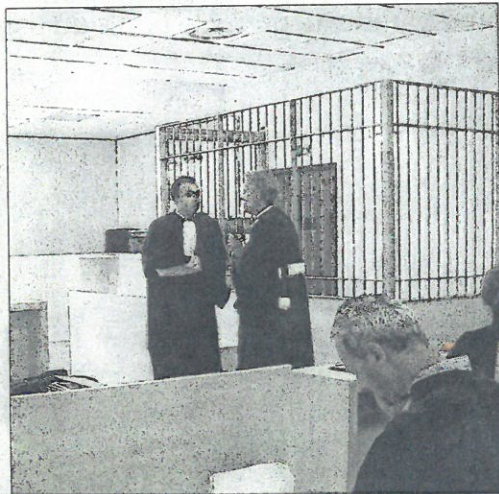
Une femme est prévenue pour abus de faiblesse : un homme de 86 ans qui a des troubles de la mémoire lui a fait un chèque qu'elle a rédigé, de 17 000€. "On vous donne 17 000€ comme ça et ça vous interpelle pas ?", interogé la juge. "Non pas du tout", répond la prévenue. "Je ne savais pas qu'il était vulnérable"... Elle ira en prison.

Simples blagues cochonne ou harcèlement sexuel ?

La victime dit avoir subi des propos obscènes répétés. Le prévenu mini

Faire des blagues sexuelles entre collègues, ce n'est pas interdit. En revanche quand cela s'adresse à quelqu'un, ça peut devenir du harcèlement sexuel... Et où est la limite ? C'est la question que devait trancher le tribunal correctionnel d'Aix. Olivier C., 47 ans, était prévenu pour harcèlement sexuel par une personne abusant de son autorité. Les faits se déroulent à Rognac, jusqu'en mars 2013, dans l'agence commerciale d'une entreprise. Quatre personnes se trouvent dans le même bureau. Une des salariées se plaint de propos à connotation sexuelle répétés à son encontre, émis par prévenu, chef d'agence.

La présidente Chavarot en rappelle quelques uns : "Montre-moi un sein", "Tes seules, tu baisses pas ?", "Tes moins chatte qu'avant", ou encore "C'est jeu de rôle, j'ai jamais voulu voir tes seins", ajoute le prévenu, qui se dit "trahi" par la victime et un des témoins. Se souvient-il quand elle lui a demandé d'arrêter ? "Oui, et j'ai arrêté". Pour la victime, "les seins, c'était directement moi (...). Je ne parlais plus, je mettais la tête dans l'écran et je travaillais", explique-t-elle. Elle détaille certains propos, pas tous à connotation



"On a le droit d'être grossier"

Un agent de l'inspection du travail souligne l'enquête approfondie de ses services et le fait que le prévenu soit le supérieur hiérarchique de la victime, ce qui aggrave l'infraction. Quatre témoins (ex ou actuels salariés de l'entreprise) s'enchaînent à la barre. La pre-

mière, présente dar confirme les propos par la victime, décl aussi subi certains. sionné depuis. Le toujours dans l'ent ailleurs, était dans reau. Il confirme mais appuie la versu nu, et déclare avoir tenir des paroles si deux derniers téma taient les autres s déjeuner, confirm gues sexuelles mai vers la victime.

En partie civile est "assez surpris, qu'il reconnaît le cherche à minimiser s'agit-il pour q se ce vocabulaire ? "C'est la victime e subit les propos, le et la dégradation ajoute l'avocat. Il

radérie, une amb contractée. On est ce commerc l'Académie frança me selon lui p l'ambiance et n'é du tout". Il souli de caractère sexu propos et d'éléme nel. L'affaire est n ré au 30 novemb Thibault

503410



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté municipal n°A.2015-1064 du 21 Août 2015, il sera procédé sur le territoire de la Commune d'Aix-en-Provence à une enquête publique relative à la

demande de permis de construire un palais des sports et un pôle d'échanges multimodal avenue Claude Nicolas Ledoux, quartier de Luynes, Les Trois Pigeons, déposée par la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES

Monsieur LEMERY Pierre, Ingénieur constructions mécaniques et génie civil a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Marseille et Monsieur DUMARTIN Bernard Directeur aménagement Neolia retraité comme commissaire enquêteur suppléant.

Cette enquête se déroulera durant 31 jours consécutifs : du 28 septembre 2015 au 28 octobre 2015 inclus

Durant cette période, le dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête, sur lequel le public pourra porter ses observations, seront tenus à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie d'Aix-en-Provence, au siège de l'enquête publique : 12, rue Pierre et Marie Curie, rez de chaussée - Service Renseignements des Documents d'Urbanisme.

Le public pourra également adresser par courrier ses observations, durant la période d'enquête, à l'attention de Monsieur Lemery, commissaire enquêteur - Mairie d'Aix en Provence - Direction de l'urbanisation - CS 30715-13616 Aix en Provence - cedex1.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra personnellement le public, au siège de l'enquête publique, les jours suivants :

Lundi 28 septembre 2015 de 9h00 à 12h00
Jeudi 22 octobre 2015 de 9h00 à 12h00
Mardi 06 octobre 2015 de 13h30 à 16h30
Mercredi 28 octobre 2015 de 13h30 à 16h30
Mercredi 14 octobre 2015 de 9h00 à 12h00

Toute information relative à ce dossier peut être demandée auprès de la Direction de l'urbanisme de la ville d'Aix en Provence, 12, rue Pierre et Marie Curie, Téléphone : 04.42.91.97.29

Le dossier soumis à enquête publique comporte une étude d'impact consultable au siège de l'enquête publique.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à disposition du public à la Mairie d'Aix-en-Provence - 12, rue Pierre et Marie Curie, rez de chaussée, service Renseignements des Documents d'Urbanisme, ainsi qu'à la Préfecture de la Région Provence Côte d'Azur et du Département des Bouches-du-Rhône, pendant un an à compter de la date de clôture d'enquête.

A l'issue de la procédure, la décision pouvant être adoptée est un permis de construire délivré par le maire de la commune d'Aix en Provence ou son représentant.

Idées SORTIES



"Le Zinc"

JAZZ O ZINC

Un nouveau lieu à Marseille pour le Jazz.
Dîner-concert live tous les vendredis et samedi à 20h30

182 rue du rouet 13008 Marseille
04 91 78 23 44
facebook/Mag le Zinc



Les Ecuries de l'Aube

RESTAURANT

Dans une nature d'exception, avec une cuisine originale et de terroir, depuis plus de trente ans la même famille vous reçoit et vous fait découvrir, le parc, terrasses ombragées, les piscines et le restaurant d'été le Kabanon. A 5 min du lycée Cézanne

Dir Yauvenargues Route du plan de l'orgue
13100 SAINT MARC JAUMEGARDE
Tél: 04 42 24 92 84
www.lesecuriesdelalube.com



La Brocherie

De savoureuses grillades cuites au feu de bois dans notre grande cheminée.
Spécialités : andouillette 5A, rognons de veau, côte de bœuf, magret, grosses gambas, loup, st pierre, etc...

5, rue Fernand Dol Aix en Provence (à côté du Cours Mirabeau)
Mail: brochaix@wanadoo.fr
Site: labrocherieaix.com
Tél: 04 42 38 33 21



Hotbrass

Aix en Provence
Pizza / viandes au grill
Piscine - Transat - Terrasse
Ouvert 7/7. midi et soir

1857 chemin d'Eguilles
13090 Aix en Provence
04 42 96 06 23
Evénements et infos
www.hotbrass.fr

Idées SERVICE

SOLUTION ENERGIES PROVENCE

GÉOTHERMIE - AÉROTHERMIE

- SOFATH - EXPERT EN GÉOTHERMIE

Installer une pompe à chaleur SOFATH c'est assurer la pérennité de votre confort, valoriser votre patrimoine, bénéficier d'un crédit d'impôt, gérer votre budget, limiter l'impact environnemental.

Pour une étude et un devis personnalisé GRATUIT, contactez SOLUTION Martial Amoureux :

06.44.82.15.59 - 09.66.89.38.21
www.sofath.com
Concessionnaire exclusif des BDR

Goudronnage de Provence

Accès de villas, Enrobés noirs ou colorés
Gravillonnage, bordures, Particuliers et professionnels

04.94.72.57.08
www.goudronnage-de-provence.fr

Allée • Cour • Terrasse

• GOUDRONS • EMULSION

• DALLAGE • PAVAGE...

www.daniel-moquet.com
Daniel Moquet
04 42 54 06 22

FOIRE DE MARSEILLE
HALL 3 (MAISON)
STÉ ALLÉES PROGRESSIVES
13510 EGUILLES
Tél. 04 42 548 062 - PORT : 06 88 777 943
www.daniel-moquet.com

CRAMP

CHANGE DEPUIS 1985

C.R.A.

Gagnez de l'Argent, vend Paiement immédiat. Ne sans nous consulter. Dia lingots d'or, débris, vieill modernes signés. Diplôr diamantaire. Agréé ACP

CRAMP - 7 rue Nazareth
13100 Aix-en-Provence
04 42 38 28 28
www.cramp.fr

Le Marmiton

LE TRAITEUR DE VOS

REPAS À DOMICILE



Livraison comprise
Tél. 04.84.25.35.71
http://lemarmiton.net

POU PASS DANS RUBRI
04 91 84

CADRE DE VIE

Cadre de vie > Urbanisme > Avis d'enquête publique

Avis d'enquête publique

Publié le jeudi 10 septembre 2015 | Mis à jour le vendredi 11 septembre 2015

En exécution de l'arrêté municipal n°A.2015-1064 du 21 Août 2015, il sera procédé sur le territoire de la Commune d'Aix-en-Provence à une enquête publique relative à la

demande de permis de construire un palais des sports et un pôle d'échanges multimodal avenue Claude Nicolas Ledoux, quartier de Luynes, Les Trois Pigeons, déposée par la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES

Monsieur LEMERY Pierre, Ingénieur constructions mécaniques et génie civil a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Marseille et Monsieur DUMARTIN Bernard Directeur aménagement Neolia retraité comme commissaire enquêteur suppléant.

Cette enquête se déroulera durant 31 jours consécutifs : du 28 septembre 2015 au 28 octobre 2015 inclus.

Durant cette période, le dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête, sur lequel le public pourra porter ses observations, seront tenus à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie d'Aix-en-Provence, au siège de l'enquête publique : 12, rue Pierre et Marie Curie, rez de chaussée - Service Renseignements des Documents d'Urbanisme.

Le public pourra également adresser par courrier ses observations, durant la période d'enquête, à l'attention de Monsieur Lemery, commissaire enquêteur - Mairie d'Aix en Provence - Direction de l'urbanisme - CS 30715-13616 Aix en Provence - cedex1.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra personnellement le public, au siège de l'enquête publique, les jours suivants :

Lundi 28 septembre 2015 de 9h00 à 12h00
Mardi 06 octobre 2015 de 13h30 à 16h30
Mercredi 14 octobre 2015 de 9h00 à 12h00
Jeudi 22 octobre 2015 de 9h00 à 12h00
Mercredi 28 octobre 2015 de 13h30 à 16h30

Toute information relative à ce dossier peut être demandée auprès de la Direction de l'urbanisme de la ville d'Aix en Provence, 12, rue Pierre et Marie Curie, Téléphone : 04 42 91 97 29

Le dossier soumis à enquête publique comporte une étude d'impact consultable au siège de l'enquête publique.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à disposition du public à la Mairie d'Aix-en-Provence - 12, rue Pierre et Marie Curie, rez de chaussée, service Renseignements des Documents d'Urbanisme, ainsi qu'à la Préfecture de la Région Provence Côte d'Azur et du Département des Bouches-du-Rhône, pendant un an à compter de la date de clôture d'enquête.

A l'issue de la procédure, la décision pouvant être adoptée est un permis de construire délivré par le maire de la commune d'Aix en Provence ou son représentant.



E-services

DÉMÉNAGER / EMMÉNAGER
DÉLIBÉRATIONS CONSEIL
MUNICIPAL
MAIRIE AIXPRESS

RÈGLEMENT
GÉNÉRAL
DE VOIRIE

VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

Inscription à la télé-
alerte



Département des Bouches du Rhône
Commune d'Aix-en-Provence

D.G.A.S. Urbanisme et Grands Projets Urbains

Direction de l'Urbanisme

PALAIS DES SPORTS
PÔLE D'ECHANGES
MULTIMODAL

Enquête publique

Affichage sur le terrain



Les Trois Pigeons - Quartier de Luynes

Avenue Claude Nicolas Ledoux

Demande de permis de construire déposée par la SPLA Pays d'Aix
Territoires



Aix en Provence
LA VILLE

AVIS

D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté municipal n°A.2015-1064 du 21 Août 2015, il sera procédé sur le territoire de la commune d'Aix en Provence à une enquête publique relative à la

demande de permis de construire un palais des sports et un pôle d'échanges multimodal avenue Claude Nicolas Ledoux, quartier de Luynes, Les Trois Pigeons déposée par la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES

Monsieur LEMERY Pierre, Ingénieur constructions mécaniques et génie civil a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Marseille et Monsieur DUMARTIN Bernard Directeur aménagement Neolia retraité comme commissaire enquêteur suppléant.

Cette enquête se déroulera durant 31 jours consécutifs:

du 28 septembre 2015 au 28 octobre 2015 inclus

Durant cette période, le dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête, sur lequel le public pourra porter ses observations, seront tenus à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie d'Aix-en-Provence, au siège de l'enquête publique : 12, rue Pierre et Marie Curie, rez de chaussée - Service Renseignements des Documents d'Urbanisme.

Le public pourra également adresser par courrier ses observations, durant la période d'enquête, à l'attention de Monsieur Lemery, commissaire enquêteur – Mairie d'Aix en Provence – Direction de l'urbanisme – CS 30715-13616 Aix en Provence - cedex1.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra personnellement le public, au siège de l'enquête publique, les jours suivants :

Lundi 28 septembre 2015 de 9h00 à 12h00
Mardi 06 octobre 2015 de 13h30 à 16h30
Mercredi 14 octobre 2015 de 9h00 à 12h00

Jeudi 22 octobre 2015 de 9h00 à 12h00
Mercredi 28 octobre 2015 de 13h30 à 16h30

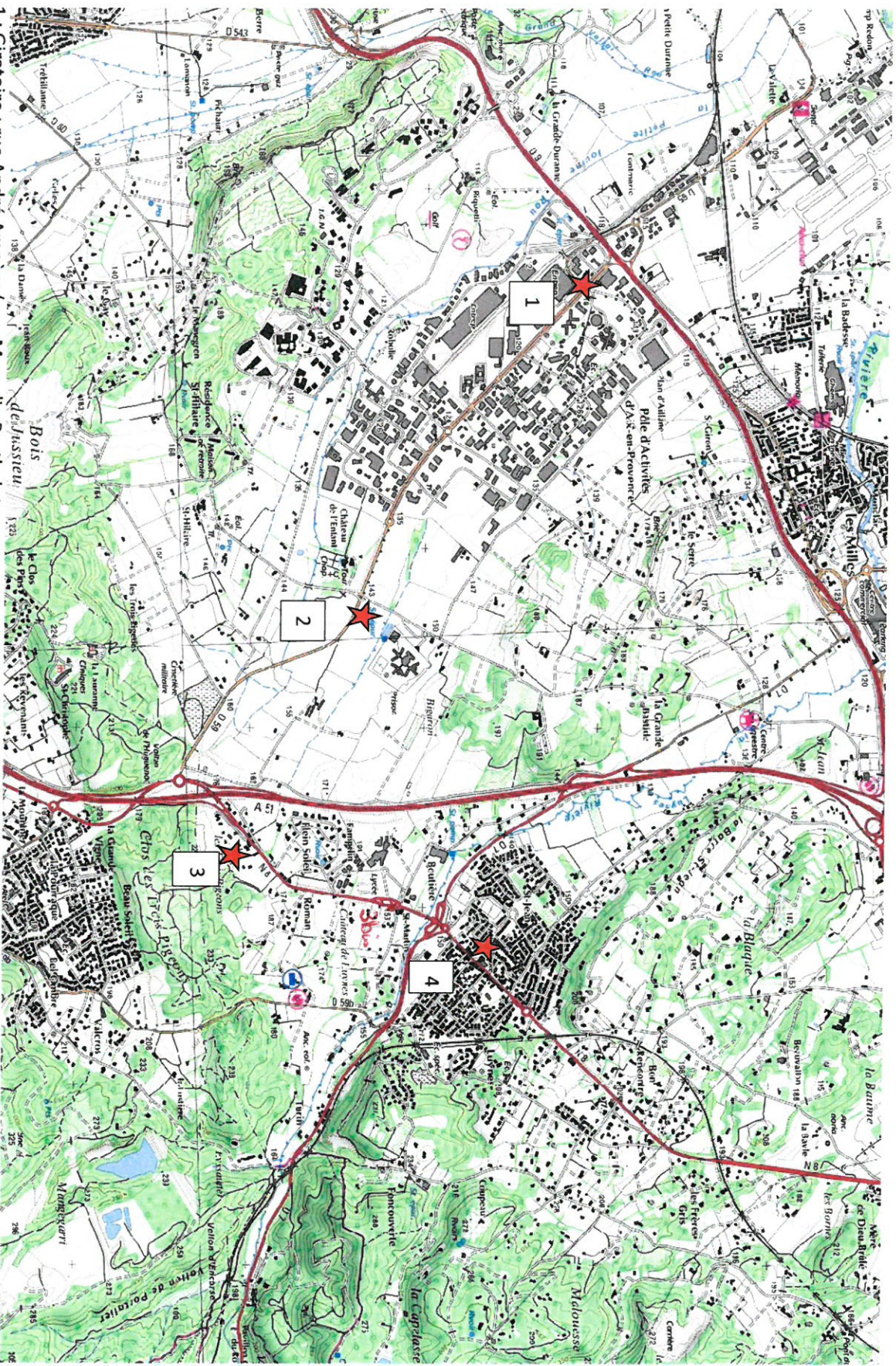
Toute information relative à ce dossier peut être demandée auprès de la Direction de l'urbanisme de la ville d'Aix en Provence, 12, rue Pierre et Marie Curie, Téléphone : 04.42.91.97.29

Le dossier soumis à enquête publique comporte une étude d'impact, consultable au siège de l'enquête publique.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à disposition du public à la Mairie d'Aix-en-Provence - 12, rue Pierre et Marie Curie, rez de chaussée, service Renseignements des Documents d'Urbanisme, ainsi qu'à la Préfecture de la Région Provence Côte d'Azur et du Département des Bouches-du-Rhône, pendant un an à compter de la date de clôture d'enquête.

A l'issue de la procédure, la décision pouvant être adoptée est un permis de construire délivré par le maire de la commune d'Aix en Provence ou son représentant.

Affichage : Palais des sports - Pôle d'échanges multimodal



- 1 : Giratoire : rue André Ampère/ rue Marcelin Berthelot
- 2 : Intersection : rue C.N. Ledoux / route de l'Enfant

- 3 : Sortie de l'autoroute A51/ Route de Marseille
- 4 : Place au centre de Juyne face à l'Avenue des Libérateurs



09:09:2015 14:00



09.09.2015 13:49



15:09:2015 10:47

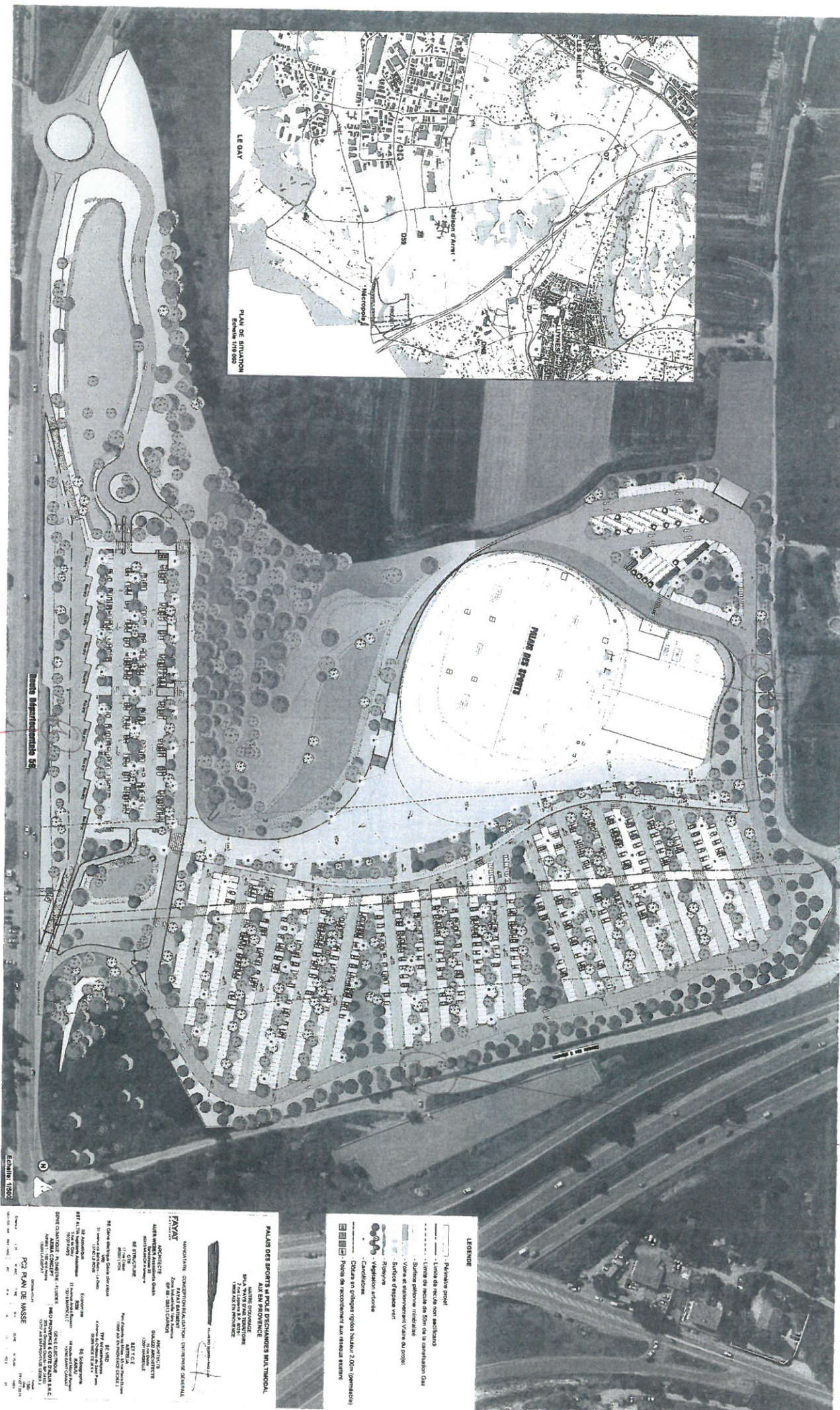


09.09.2015 13:39

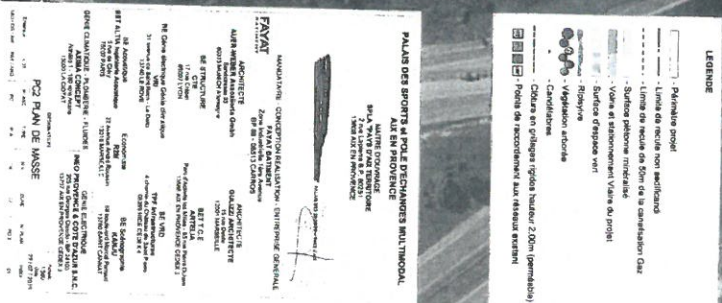


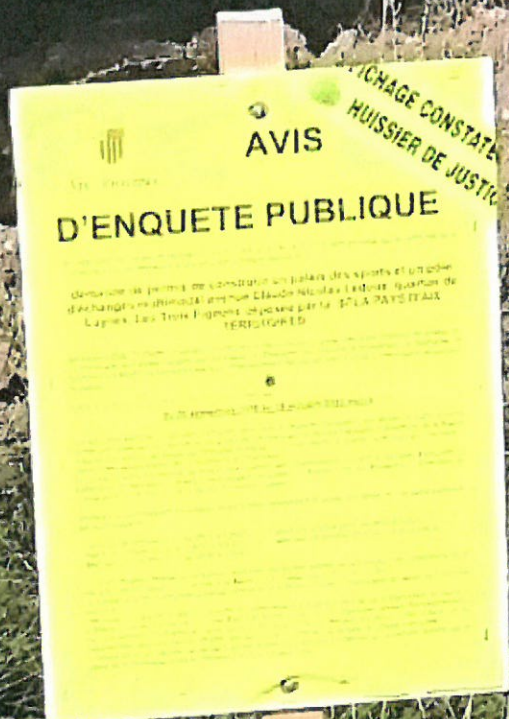
09.09.2015 13:35

② en face de la motricité



(11) à proximité de l'arrêt de bus sur la route principale





REPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS

D'ENQUETE PUBLIQUE

Démarche de permis de construction au plan des sports et du site d'échange immobilier de Claude Nicolas 1^{er} étage, quartier de Lagny, Les Trois Fontaines, commune de LA PAYSANNE (77140) TERRITOIRE

FICHAGE CONSTAT
HUISSIER DE JUSTICE

Le 10 novembre 2017, l'avis d'enquête publique a été affiché au plan des sports et du site d'échange immobilier de Claude Nicolas 1^{er} étage, quartier de Lagny, Les Trois Fontaines, commune de LA PAYSANNE (77140) TERRITOIRE.

Le 10 novembre 2017, l'avis d'enquête publique a été affiché au plan des sports et du site d'échange immobilier de Claude Nicolas 1^{er} étage, quartier de Lagny, Les Trois Fontaines, commune de LA PAYSANNE (77140) TERRITOIRE.

Aix-en-Provence
LA VILLE

AVIS

D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté municipal n° A 2015-1064 du 21 Août 2015, il sera procédé sur le territoire de la commune d'Aix-en-Provence à une enquête publique relative à la

demande de permis de construire un palais des sports et un pôle d'échanges multimodal avenue Claude Nicolas Ledoux, quartier de Luynes, Les Trois Pigeons déposée par la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES

Monsieur LEMERY Pierre, Ingénieur constructions mécaniques et génie civil a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Marseille et Monsieur DUMARTIN Bernard Directeur aménagement Neofia retraité comme commissaire enquêteur suppléant.

Cette enquête se déroulera durant 31 jours consécutifs :

du 28 septembre 2015 au 28 octobre 2015 inclus

Durant cette période, le dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête, sur lequel le public pourra porter ses observations, seront tenus à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie d'Aix-en-Provence, au siège de l'enquête publique : 12, rue Pierre et Marie Curie, rez de chaussée - Service Renseignements des Documents d'Urbanisme.

Le public pourra également adresser par courrier ses observations, durant la période d'enquête, à l'attention de Monsieur Lemery, commissaire enquêteur - Mairie d'Aix-en-Provence - Direction de l'urbanisme - CS 30715-13816 Aix-en-Provence - cedex1.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra personnellement le public, au siège de l'enquête publique, les jours suivants :

Lundi 28 septembre 2015 de 9h00 à 12h00
Mardi 05 octobre 2015 de 13h30 à 16h30
Mercredi 14 octobre 2015 de 9h00 à 12h00

Jeudi 22 octobre 2015 de 9h00 à 12h00
Vendredi 23 octobre 2015 de 13h30 à 16h30

Toute information relative à ce dossier peut être demandée auprès de la Direction de l'urbanisme de la ville d'Aix-en-Provence : 12, rue Pierre et Marie Curie, Téléphone : 04 42 91 97 29.
Le dossier soumis à enquête publique comporte une étude d'impact, consultable au siège de l'enquête publique.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à disposition du public à la Mairie d'Aix-en-Provence : 12, rue Pierre et Marie Curie, rez de chaussée, service Renseignements des Documents d'Urbanisme, ainsi qu'à la Préfecture de la Région Provence Côte d'Azur et du Département des Bouches-du-Rhône, pendant un an à compter de la date de clôture d'enquête.
A l'issue de la procédure, la décision pouvant être adoptée est un permis de construire délivré par le maire de la commune d'Aix-en-Provence ou son représentant.

CHARGE CONSTAT
HUISSIER DE JUSTICE

FICHAGE CONSTA
MINISTRE DE JUST
LIQUE

AVIS

D'ENQUETE PUBLIQUE

Membres du jury: professeurs des universités de la région, deux experts de la région
 d'origine étrangère, deux membres du public. Grande remise de la médaille d'argent et
 diplôme aux lauréats. Prix de la médaille par le **SOLEIL D'OR**.
 (Annexes 1 et 2)

[illegible]

10. The following are the names of the persons who have been appointed to the various committees of the Board of Directors:

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

1. The first step is to identify the problem or question that needs to be answered. This involves understanding the context and the specific requirements of the task.